

Formulaire de demande de paiement conjointe

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation



Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA)

PCTFA - 001
(2024-06-04)

Pour participer au PCTFA, le formulaire doit obligatoirement être rempli par le locataire et le propriétaire des unités d'évaluation.

Pour que les unités d'évaluation soient admissibles au PCTFA, le formulaire doit être acheminé avant le 30 novembre qui précède l'année pour laquelle l'exploitant demande de participer au Programme.

Le formulaire est disponible à l'adresse suivante:

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/taxes/FO_paiement_conjointe_MAPAQ.pdf

1. RENSEIGNEMENTS

Locataire

Nom		Numéro d'identification ministériel (NIM)	
Adresse			
Ville	Province	Code postal	

Propriétaire de l'unité d'évaluation

Nom de la personne ou de l'entreprise comme elle est inscrite sur le compte de taxes municipales			
Numéro d'assurance sociale (NAS) ou numéro d'entreprise du Québec (NEQ). <i>L'un ou l'autre de ces numéros est obligatoire.</i>		Nom de la personne titulaire du numéro d'assurance sociale (NAS)	
Numéro d'identification ministériel (NIM), s'il y a lieu		Nom du répondant principal	
Adresse de correspondance			
Ville	Province	Code postal	
Téléphone au domicile	Téléphone cellulaire	Télécopieur	
Courriel			

2. UNITÉS D'ÉVALUATION EN LOCATION

Inscrire dans le tableau ci-dessous les unités d'évaluation louées. Dans le cas où celles-ci ont été achetées dans les 12 derniers mois, inscrire le mois et l'année de l'achat.

Numéro de l'unité d'évaluation ⁽¹⁾	Date (mois/année) de l'achat

1 - Le numéro de l'unité d'évaluation est composé de 23 chiffres; les cinq premiers représentant le code géographique de la municipalité.
Exemple : 12345 – 1234-12-1234-0-000-0000.

3. OBLIGATION DU LOCATAIRE

La présente demande de paiement conjointe ne sera plus valide s'il y a un changement de propriétaire.

Le locataire doit informer le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) de toute modification à une déclaration de location en effectuant une mise à jour de son dossier. Il doit alors communiquer avec les responsables de l'enregistrement des exploitations agricoles au numéro sans frais 1 866 822-2140.

4. OBLIGATION DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire des unités d'évaluation louées à une exploitation agricole ayant droit au crédit de taxes foncières agricoles s'engage à :

- Recevoir tout crédit ou tout paiement applicable au compte de taxes municipales pour l'année de taxation visée par la demande;
- Recevoir tout ajustement, positif ou négatif, sur le montant du crédit relatif à l'année courante et appliqué au compte de l'année suivante;
- Retourner au MAPAQ, le cas échéant, les sommes versées en trop lors de la réception d'un avis du MAPAQ à ce sujet.

5. SIGNATURES

Section réservée au locataire

Demande de participation au programme (obligatoire)

Je soussigné, _____ (inscrire le prénom et le nom en lettres moulées du locataire), demande qu'un crédit de taxes foncières agricoles s'applique aux unités d'évaluation inscrites dans le tableau de la section 2.

Signature

Date

Section réservée au propriétaire

Adhésion au programme (obligatoire)

Je soussigné, _____ (inscrire le prénom et le nom en lettres moulées du propriétaire), confirme avoir lu les modalités du Programme de crédit de taxes foncières agricole et je les accepte. Je déclare que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont exacts et véridiques.

Signature

Date

Consentement au transfert de l'information (facultatif)

Je soussigné, _____ (inscrire le prénom et le nom en lettres moulées du propriétaire), autorise le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à transmettre au locataire, _____ (inscrire le prénom et le nom en lettres moulées du locataire), les renseignements sur les crédits et les paiements relatifs aux unités d'évaluation inscrites dans le tableau de la section 2

Signature

Date

6. COORDONNÉES POUR L'ENVOI DU FORMULAIRE

Par courriel : daet@mapaq.gouv.qc.ca

Par télécopieur : 418 380-2172

Par la poste : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction adjointe enregistrement et taxes
Programme de crédit de taxes foncières agricoles
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6

7. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour toutes questions concernant le présent formulaire, vous pouvez communiquer avec le service à la clientèle aux heures et aux coordonnées ci-dessous. **Assurez-vous d'avoir en main votre numéro d'identification ministériel (NIM).**

Téléphone : 418 380-2140; sans frais : 1 866 822-2140

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Mercredi

de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30